

www.ville-cintre.fr

Agenda

DIMANCHE 9 AVRIL MARCHÉ.

pimanche 9 avril, entre 11 H et 19 H, passage sur notre commune de la COURSE CYCLISTE organisée par la ville de Mordelles et le vélo club de Chavagne.

A noter

COURSE CYCLISTE DU TOUR DE BRETAGNE

1ère étape : MARDI 25 AVRIL RENNES/MERDRIGNAC Départ de Rennes à 12 H 25.

BIC HEBDO

ANNÉE 2017 N°412

DU 7 AU 14 AVRII

Infos municipales



ELECTION PRÉSIDENTIELLE / SCRUTIN DU 23 AVRIL 2017

Les 2 bureaux de vote de la commune de Cintré sont situés à la mairie. Ils seront ouverts de 8 H à 19 H.

Les électeurs qui n'ont pas reçu leur carte électorale voudront bien la réclamer au bureau de vote le jour du scrutin.

Nous vous rappelons que les électeurs des communes de 1000 habitants et plus doivent présenter au président du bureau de vote, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité.

La liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur (et affichée sur place). Les assesseurs sont associés à ce contrôle d'identité. (article R.60 du code électoral).



CHIENS

Les chiens ne doivent pas être attachés et demeurer seuls aux abords de l'école. En effet, cette situation provoque de l'effroi chez certains enfants et pourrait être à l'origine d'incidents. Merci de votre compréhension.

Infos associatives



CHAPELLE CINTRÉ BASKET

-SAMEDI 8 AVRIL, À LA CHAPELLE THOUARAULT, SALLE DES SPORTS : 100 % BASKET FÉMININ en coopération avec les clubs de la CTC basket ouest 35 (HAC basket, SCR Le Rheu basket, USM). A partir de 13 H 30. Restauration et buvette sur place.

-SAMEDI 13 MAI, À LA CHAPELLE THOUARAULT, venez nombreux aux OLYMPIADES du Chapelle Cintré Basket : journée festive et conviviale ouverte à tous avec restauration sur place puis soirée. Inscriptions sur le site internet du club avant le 6 mai.



CLUB DE L'AMITIÉ

Il est rappelé aux adhérents du club **qu'à partir du mardi 11 avril, les rencontres se dérouleront tous les 15 jours.** Les horaires changent également. A partir de cette date, les après-midis débuteront à **14 H pour se terminer à 18 H**.

Cette année, le repas galettes-saucisses aura lieu à La Chapelle Thouarault le jeudi 20 avril, salle socio culturelle, rue des Rochers. Les participants n'oublieront pas d'apporter leurs couverts, assiettes et verres. Un covoiturage sera assuré. Inscriptions avant le 13 avril. Participation : 5 €.



BRADERIE DIMANCHE 30 AVRIL 2017

Pour participer à cette braderie, vous devez impérativement vous inscrire.

INSCRIPTIONS: SAMEDI 8 AVRIL, DE 9H à 18H, SALLE LA GRANGE.

Particuliers : 4 € les 2 mètres. Professionnels : 10 € les 2 mètres.

Organisation: COMITÉ DES FÊTES.

INFORMATIONS: 06.74.95.58.95 comitedesfetes.cintre@hotmail.com



PAROISSE SAINT MELAINE AUX RIVES DU MEU

OFFICE à CINTRÉ: DIMANCHE 16 AVRIL à 9 H 30.

Infos utiles

MAIRIE

02.99.64.16.31

Lu.13h30-18hMa.9h-12h13h30-17h30Me.13h30-18hJe.9h-12h13h30-17h30Ve.9h-12h13h30-17h30

Sa. 10h-12h

ÉLUS En cas d'urgence

Les 8 & 9 **06.10.60.76.07.**

Du 10 au 14 **06.87.55.20.16.**

BIBLIOTHÈQUE

02.99.64.40.51

Me. 10h-12h 15h00-18h00 Je. 16h30-18h00 Ve. 16h30-18h00

Sa. 10h-12h

DÉCHÈTERIEA Mordelles

A Mordelles **0800.01.14.31**lundi 9h-12h 14h-18h

au sauf

samedi mardi

N° URGENCE

Pompiers 18 (fixe) 112 (mobile)

Médecin **15** SAMU **15**

Gendarmerie 02.99.60.40.12

Pharmacie 3237

de garde

Infirmières **06.16.77.77.37**

Kiné. **02.99.64.18.18**

respiratoire

Violences **02.99.54.44.88**

conjugales

Infos diverses



DÉCLARATION DES REVENUS 2016

Le service de déclaration en ligne ouvrira le mercredi 12 avril 2017. Pour l'Ille et Vilaine :

- date de dépôt de déclaration papier 17 mai 2017 à minuit
- •date limite de déclaration en ligne 30 mai 2017 à minuit

Retrouvez tous nos services en ligne sur **impots.gouv.fr** (déclarer en ligne, simuler son impôt, payer en ligne, etc ...)



CONFÉRENCE: LE TEMPS ÇA S'APPREND?

Comment accompagner et aider les enfants dans leur apprentissage du temps ? Les problèmes de repérage dans le temps ont-ils un impact sur la scolarité et l'intégration sociale ? Quel modèle de relation au temps proposons-nous à nos enfants ? L'apprentissage du temps continue-t-il à l'âge adulte ?

Les modes de vie changent, les temps s'accélèrent, se multiplient, se mêlent, parfois s'emmêlent. Qui décide des horaires ? Peut-on éviter les bouchons ?

A quoi ressemblera notre temps, demain, si rien n'est fait, avec l'accélération des rythmes de vie et l'augmentation de la population des villes ?

Il est grand temps de prendre ces questions à bras le corps, face à ces nouveaux enjeux sociaux et environnementaux.

A Rennes, un Bureau des temps mène depuis 2002 des actions concrètes et transversales, dépassant l'approche individuelle pour réaménager les temps à l'échelle du territoire.

JEUDI 13 AVRIL, à 20 H 30, AUX CHAMPS LIBRES, CONFÉRENCE « LE TEMPS ÇÀ S'APPREND ? » par Sylvie DROIT-VOLET, professeure en psychologie cognitive et du développement. Accès libre dans la limite des places disponibles.

Réservation conseillée au 02.23.40.66.00.



CRIT' AIR, PRIORITÉ AUX VÉHICULES LES MOINS POLLUANTS

Force est de constater que la Bretagne ne fait pas exception aux épisodes de pollution de l'air. Les analyses mettent en cause, entre autres, la pollution automobile. Aussi, l'Etat et les élus se penchent sur les différentes solutions pour réduire l'impact des véhicules les plus polluants, dont les vieux diesels de plus de 10 ans notamment

L'Etat a donc mis en place la pastille Crit'Air qui permet de classer chaque véhicule selon son niveau de pollution. A ce jour, les conducteurs n'ont pas l'obligation de demander cette pastille pour circuler. Toutefois, si un fort épisode de pollution arrivait sur une agglomération bretonne, il est possible qu'élus ou préfet décident de restreindre la circulation. La pastille serait alors nécessaire pour circuler... si votre véhicule n'est pas trop polluant!

Ce certificat qualité de l'air peut vous être utile, si vous voulez utiliser votre véhicule lors de cas de restriction de circulation et/ou stationnement :

- **lors des pics de pollution**, selon les décisions prises par le préfet, comme ce fut le cas tout récemment à Grenoble ou Paris, par exemple ;
- dans les Zones à Circulation Restreinte (ZCR) délimitées par les communes ; comme il en existe à Dunkerque, Avignon, Grenoble ou Strasbourg.

En l'état actuel, aucune collectivité de Bretagne n'a mis en place de Zone de Circulation Restreinte. Et aucun préfet n'a jamais mis en place de restriction de circulation. Mais ceci pourrait changer à l'avenir, au regard des épisodes de pollution qui touchent l'Ille et Vilaine et l'agglomération rennaise, par exemple. Il est pertinent que les particuliers s'interrogent sur le niveau de pollution de leur véhicule. Et s'ils voyagent beaucoup, ils ont intérêt à demander un certificat.

Pour en savoir plus et demander un certificat Crit'Air : www.certificat-air.gouv.fr

Directeur de la publication : Jacques RUELLO

Conception, Réalisation, Impression: Mairie de Cintré

Annonces à adresser à bic.cintre@ville-cintre.fr (au plus tard le lundi pour une parution le vendredi de la même semaine).

Vous pouvez recevoir le BIC par Newsletter en faisant la demande par mail adressé à bic.cintre@ville-cintre.fr